

précédente, attribuable aux prix plus élevés reçus pour presque toutes les fourrures et à la production plus abondante de nombre d'espèces importantes, bien que les prises totales aient diminué légèrement.

Piégeage.—La valeur des fourrures sauvages récoltées en 1965-1966 a été de \$16,880,304. Le castor a encore été l'animal sauvage à fourrure le plus important, constituant 34 p. 100 (\$5,739,147) de la valeur totale des fourrures d'animaux sauvages. Les autres variétés importantes ont été: le rat musqué (\$3,207,389), le phoque à poil (\$2,128,900), le vison sauvage (\$1,226,046), le phoque à fourrure (\$1,009,933) et l'écureuil (\$561,755). On effectue du piégeage dans toutes les provinces ainsi qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les principaux producteurs, par ordre d'importance, étant l'Ontario, le Québec, le Manitoba et l'Alberta. Les prises de fourrures proviennent encore, en bonne partie, des régions centrales et méridionales des provinces où des captures importantes de castor, rat musqué, vison, raton laveur, loup et écureuil sont faites chaque année dans des régions de culture diversifiée et dans la brousse. Dans ces régions, la majorité des trappeurs travaillent à temps partiel, combinant le piégeage avec un emploi à salaire. Cela ne signifie pas nécessairement que la vie dure en plein air a perdu son attrait: il s'agit plutôt d'une question économique. Étant donné que les prix des fourrures n'ont pas pu marcher de pair avec le coût plus élevé des denrées, il n'est plus possible d'obtenir un revenu satisfaisant seulement du piégeage. Aussi, jusque dans les années 1940, la plupart des occupations autres que le piégeage consistaient en emplois peu rémunérés et demandant beaucoup d'efforts physiques comme les travaux sur la ferme, les travaux dans les exploitations forestières et la coupe du bois à pâte, de sorte que le piégeage n'était pas sans certains appâts. Aujourd'hui, toutefois, les revenus obtenus de tous ces emplois se sont accrus, tandis que ceux du piégeage n'ont pas changé.

Dans les régions septentrionales, où il existe peu d'occasions d'emploi rémunéré, le piégeage constitue encore une source importante de revenu. Dans les Territoires du Nord-Ouest, aucun permis de piégeage n'a été délivré aux non-indigènes depuis 1938 sauf aux personnes détenant des permis à cette date et à leurs descendants; par conséquent, les prises de fourrures aujourd'hui sont effectuées surtout par des trappeurs indiens, métis et esquimaux. Dans le Nord, les trappeurs indigènes qui, autrefois, passaient les mois d'hiver avec leurs familles sur les sentiers de piégeage se rassemblent maintenant dans les collectivités avec leurs familles. Bien que ce genre de vie communautaire offre de nombreux avantages pour la famille du trappeur, tels que l'occasion de fréquenter régulièrement l'école, les soins médicaux et la vie sociale plus active de la collectivité, l'un des résultats moins heureux c'est que les régions avoisinant les collectivités tendent à être surexploitées et les moins accessibles sont négligées, d'où une perte des ressources en fourrures.

Dans la majorité des régions du pays, le nombre d'animaux à fourrure se maintient de façon normale. Les mesures de conservation, y compris la création de réserves naturelles et la protection d'espèces rares soit en limitant les captures ou en les interdisant complètement durant certaines saisons, ont grandement aidé à cette fin. Aussi, dans nombre de régions productrices de fourrures, on a instauré un régime d'inscription des sentiers de piégeage en vertu duquel des régions sont assignées à certaines personnes sur une base constante. Avant l'inauguration de ce régime, la concurrence entre les trappeurs du même territoire entraînait souvent l'épuisement des ressources en fourrures.

Élevage des animaux à fourrure.—Le vison est de beaucoup l'espèce la plus importante élevée en captivité; le chinchilla, le renard et le nutria y sont aussi élevés, mais ils représentent moins de 1 p. 100 de la valeur globale des peaux produites. On